

# Structures sociales et bien commun : obstacle ou levier ?

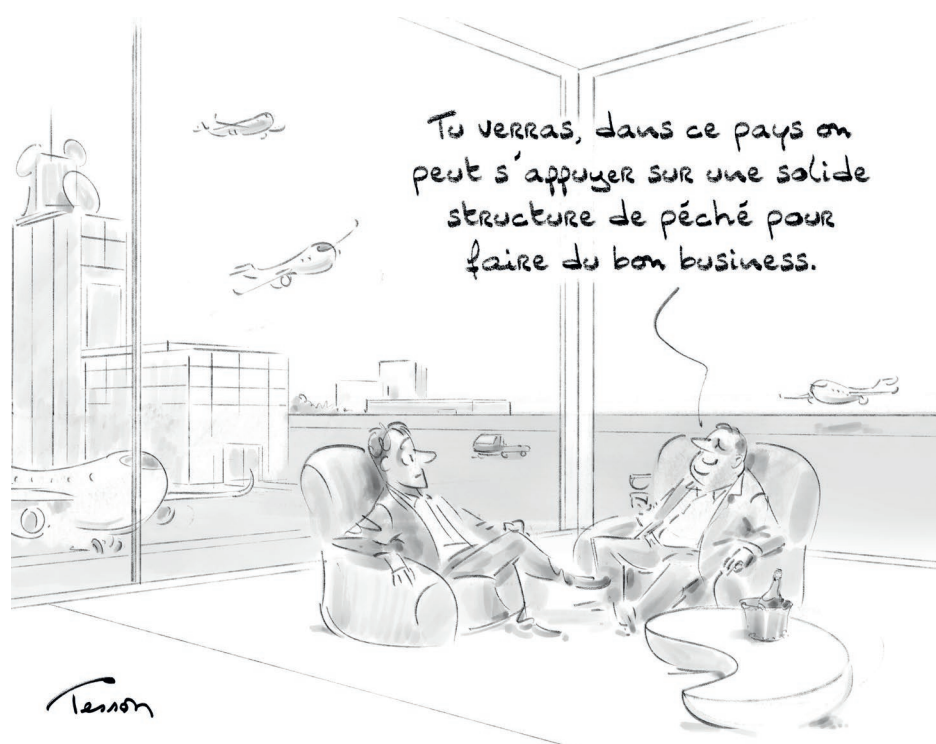
## QU'EN DIT-ON ?

“ Changer vraiment les structures sociales, c'est hors de portée. ”

“ L'important c'est l'initiative personnelle. ”

“ Pour changer le monde, chaque acte compte. ”

“ C'est pas moi, c'est le système ! ”



## L'ÉDITO

La recherche du bien commun s'inscrit dans un ensemble de structures sociales qui organisent les relations entre les acteurs. Ces structures orientent l'action personnelle et collective et ont une dimension éthique. La notion de « structure de péché » manifeste que ces structures peuvent s'ériger en obstacle à cette recherche. A l'inverse, les structures sociales sont-elles propres à favoriser le bien commun ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

# Le bien commun passe-t-il par des structures sociales vertueuses ?

## STRUCTURES SOCIALES ET BIEN COMMUN

Le bien commun d'une société se présente comme le bien vers lequel celle-ci tend : il en constitue ainsi la finalité. Le concile Vatican II le définit comme « l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres d'atteindre leur perfection de façon plus totale et plus aisée » (*Gaudium et spes*, n° 26). La société vise ainsi à donner à tous et aux communautés les moyens d'une pleine réalisation qui, du point de vue chrétien, ne peut s'envisager sans considération de la dimension spirituelle de l'homme et de son orientation fondamentale à Dieu.

De cette façon de définir le bien commun en lien avec des conditions sociales, il résulte que sa recherche appelle celle des bonnes structures qui en dessinent les contours.

L'environnement politique, social et économique organise en effet les relations entre les personnes et contribue, de ce fait, à favoriser plus ou moins le bien commun. Cela est particulièrement vrai dans le monde économique et dans la vie des entreprises et de leurs collaborateurs. Sans qu'elles ne soient précisément définies par le magistère, les structures sociales peuvent être comprise de manière large comme un ensemble d'institutions, de pratiques établies, d'une culture partagée qui allie à la fois des dispositifs et des dispositions. Les institutions autant que les pratiques courantes à l'intérieur des entreprises, ce qu'on peut appeler la « culture d'entreprise », mais aussi les pratiques de marché constituent en effet des références qui influencent les comportements tant individuels que collectifs et participent à structurer les relations sociales.

## LES « STRUCTURES DE PÉCHÉ »

Le constat que certaines structures ne favorisent pas des pratiques vertueuses, mais conduisent même à encourager de mauvais comportements a conduit Jean-Paul II à parler de « structures de péché », qui « se répandent et deviennent sources d'autres péchés, et conditionnent la conduite des hommes » (*Sollicitudo rei socialis*, n° 36). Par cette notion, le pape Jean-Paul II souligne le phénomène de sédimentation d'un mal commis, qui, cumulé avec d'autres maux, constitue

progressivement une culture qui favorise le mal. Les « structures de péché » qui se mettent en place deviennent alors des obstacles à l'édification du bien commun en ce sens qu'elles facilitent les mauvais comportements et rendent plus difficiles les bons. Par exemple, la corruption d'un agent public peut d'abord être vue comme le moyen d'obtenir un marché, et parce qu'elle a fonctionné une fois pour l'un, s'impose progressivement aux autres acteurs, avant de devenir une pratique courante voire incontournable pour

exercer son activité. Dans certains secteurs d'activité, le travail dissimulé d'une main d'œuvre non déclarée permet à des entreprises d'être plus compétitives. Contraints de s'aligner, les concurrents doivent avoir recours aux mêmes méthodes pour ne pas disparaître. Le travail dissimulé s'impose alors à son tour

comme une structure de comportement, avec tous les problèmes de conditions de travail et d'absence de protection sociale que cela engendre.

## STRUCTURES ET RESPONSABILITÉ PERSONNELLE

Pour autant, il est important de replacer la notion de « structure de péché » dans le contexte de sa définition. Le pape Jean-Paul II l'a d'abord construite pour mieux articuler le rapport entre la responsabilité personnelle et la responsabilité collective. Pour cela, la notion de structure de péché est préférée à celle de « péché social », qui risque de diluer la responsabilité personnelle, devant ce qui pourrait être compris comme le péché de la société elle-même. En réalité, le péché demeure un acte personnel qui renvoie à la responsabilité de chacun. A la suite de la crise financière de 2008, lorsque le pape Benoît XVI s'intéressait aux marchés financiers qui structurent les échanges économiques, il rappelait l'importance de la responsabilité personnelle des acteurs : « Il ne faut pas oublier que le marché n'existe pas à l'état pur. Il tire sa forme des configurations culturelles qui le caractérisent et l'orientent. En effet, l'économie et la finance, en tant qu'instruments, peuvent être mal utilisées quand celui qui les gère n'a comme point de référence que des intérêts égoïstes. Ainsi peut-on arriver à transformer

*« Le constat que certaines structures ne favorisent pas des pratiques vertueuses a conduit Jean-Paul II à parler de "structures de péché". »*

des instruments bons en eux-mêmes en instruments nuisibles. Mais c'est la raison obscurcie de l'homme qui produit ces conséquences, non l'instrument lui-même. C'est pourquoi, ce n'est pas l'instrument qui doit être mis en cause mais l'homme, sa conscience morale et sa responsabilité personnelle et sociale. » (Caritas in veritate, n° 36). Les structures résultent non seulement des décisions personnelles qui les ont précédées, mais laissent toujours une place à la liberté de la personne qui ne saurait être absolument conditionnée par son environnement. Même lorsqu'une structure est établie, il reste toujours une possibilité à la liberté de s'exprimer pour soit s'y opposer soit y participer. Cela pose la question de la coopération directe ou indirecte aux « structures de péché », à différents niveaux de responsabilité.

### DES STRUCTURES VERTUEUSES

S'il existe des « structures de péché » qui favorisent et entretiennent des situations inacceptables, les structures sociales peuvent-elles, à l'inverse, orienter positivement la société et participer à l'édification du bien commun ? Le phénomène d'accumulation qui conduit à la naissance d'une structure n'est pas réservé au mal. Il y a même dans le bien une dimension contagieuse qui conduit à le répandre.

Dans cette relation entre l'activité personnelle et l'organisation collective, la vertu joue un rôle central. C'est par l'exercice de la vertu que peuvent se construire peu à peu des structures plus justes. La vertu de justice est naturellement mobilisée, parce qu'elle est au cœur des relations sociales, mais il ne faudrait pas oublier les vertus d'honnêteté, de prudence, ou de courage. Le choix de l'honnêteté et de l'intégrité a parfois un coût lorsqu'il se fait à l'intérieur même d'une « structure de péché » établie, mais il participe à la réorientation des institutions. Ainsi en est-il de celui qui refuse des pratiques frauduleuses ou qui réoriente ses activités en fonction de sa connaissance de telles pratiques. C'est ainsi que les pratiques individuelles forgent progressivement des habitudes et des pratiques communes, et par là une culture qui participe à la mise en place de structures vertueuses.

*« L'élaboration de structures vertueuses relève d'une activité de la charité dans le domaine social. »*

### ACTION COLLECTIVE ET INITIATIVES PERSONNELLES

La transformation des institutions passe d'abord par l'action personnelle des acteurs, mais demande aussi de s'insérer dans une action collective qui relève du domaine politique. Même si les « structures de péché » sont peu à peu remises en cause par les comportements individuels ou la conscience personnelle d'une situation d'injustice, l'action publique est nécessaire pour que de nouvelles structures puissent être mises en place et pérennisées. Par exemple,

les mesures d'incitation et les sanctions qui résultent de l'engagement public dans la lutte contre le travail dissimulé sont déterminantes pour accompagner un changement de mentalités et de pratiques.

Au-delà de la dimension politique, l'élaboration de structures vertueuses relève d'une activité de la charité dans le domaine social. Pour le pape François, « il y a un amour dit "élicite" qui consiste dans les actes procédant directement de la vertu de charité envers les personnes et les peuples. Il y a également un amour "impéré" : ces actes de charité qui poussent à créer des institutions plus saines, des réglementations plus justes, des structures plus solidaires » (Fratelli tutti, n° 186). L'organisation de structures vertueuses relève ainsi de la charité, non pas directement, mais parce que celle-ci constitue le motif par lequel les conditions sociales sont orientées au bien. Par là, les structures vertueuses peuvent devenir des structures de grâce, comme fruit de l'activité de la charité surnaturelle et disposant les personnes à s'ouvrir à la vie de la grâce.

### ÉVALUER LES STRUCTURES SOCIALES ?

Il n'est pas simple de déterminer a priori les formes que pourraient prendre des structures plus vertueuses. En revanche, les principes de la doctrine sociale constituent des points de référence pour reconnaître ce qui est positif ou insuffisant dans les structures. C'est ainsi que des institutions qui contreviennent à la subsidiarité et à la participation, à la justice et à l'option préférentielle pour les pauvres, appellent à être transformées de l'intérieur par l'action personnelle et collective. ●

À RETROUVER SUR [WWW.PROPERSONA.FR](http://WWW.PROPERSONA.FR)

## En bref

### LES STRUCTURES SOCIALES SONT-ELLES PROPRES À FAVORISER LE BIEN COMMUN ?

Le recours aux structures pour expliquer les phénomènes sociaux et économiques est difficilement contournable lorsqu'on cherche à entrer dans la complexité d'un phénomène. Il risque cependant de faire perdre de vue la responsabilité éthique des acteurs, à moins qu'à cette notion ne soit attachée une dimension morale qui respecte la responsabilité individuelle. Les structures peuvent alors contribuer à l'engagement moral de la personne dans le sens du bien et ainsi favoriser le bien commun.

À RETROUVER SUR [WWW.PROPERSONA.FR](http://WWW.PROPERSONA.FR)



## La citation

*Les “structures de péché” ne peuvent être vaincues – bien entendu avec l’aide de la grâce divine – que par une attitude diamétralement opposée : se dépenser pour le bien du prochain en étant prêt, au sens évangélique du terme, à “se perdre” pour l’autre au lieu de l’exploiter, et à “le servir” au lieu de l’opprimer à son propre profit. »*

**JEAN-PAUL II, « SOLLICITUDO REI SOCIALIS », N° 36**

## Pour aller plus loin

**JEAN-PAUL II**, *Sollicitudo rei socialis*, 1987.

**BENOÎT XVI**, *Caritas in veritate*, 2009.